

Mon local... c'est ton local !

Créer et entretenir une bonne relation avec le propriétaire ou le locataire du local, c'est primordial. Communication et partenariat sont les maîtres-mots d'une collaboration réussie.

« T'as pas 100 balles ? »

- ✓ Se répartir équitablement le paiement des charges : l'eau, l'électricité, le gaz, le chauffage, le nettoyage des communs, les taxes sur les poubelles, les assurances, le loyer, la garantie locative, le remboursement d'un emprunt...
- ✓ Avec un changement régulier de responsable, on s'y perd parfois et on ne sait plus qui paie quoi. Se mettre d'accord sur la répartition des charges dans le cadre d'une convention ou d'un contrat permet de relancer le PARTENARIAT durant une période de transition comme celle-là.
- ✓ Créer conjointement une procédure de réservation et un document qui définit les tarifs de location des locaux.



Et si on se rencontrait...

... histoire de mettre un nom sur une tête qu'on croise régulièrement ! Premier objectif : APPRENDRE À SE CONNAÎTRE... vraiment !

- ✓ Réunir tous les intervenants, permettre à chacun de se présenter, prendre des photos et réaliser un organigramme.
- ✓ Présenter la paroisse / le mouvement de jeunesse partenaire et ses activités dans son journal ou sur son site internet.
- ✓ Vivre ensemble une journée « portes ouvertes » ...



Qui fait quoi ?

Gérer un local, c'est identifier qui est responsable de quoi et RÉPARTIR LES TÂCHES : gardien des clés, gestion des poubelles, entretien de la chaudière ou des locaux de section, contacts avec les pompiers ou la commune...

- ✓ Réaliser une « fiche contacts » avec les coordonnées des principaux intervenants; l'actualiser dès que des responsables changent.
- ✓ Envisager ensemble la manière d'entretenir les locaux; décider ensemble la répartition des tâches.
- ✓ Proposer la présence (ponctuelle ou permanente) du partenaire aux réunions paroissiales, aux réunions d'animateurs et diffuser les rapports des réunions aux deux parties.



Bienvenue chez nous !

Les groupes locaux qui bénéficient d'un local savent la chance qu'ils ont ! Souvent, d'autres groupes désirent louer un local pour un week-end, un camp ou une activité spéciale... Après avoir vérifié la disponibilité du local et demandé l'accord du propriétaire, mettons-nous d'accord sur les MODALITÉS D'OCCUPATION pratiques et financières.

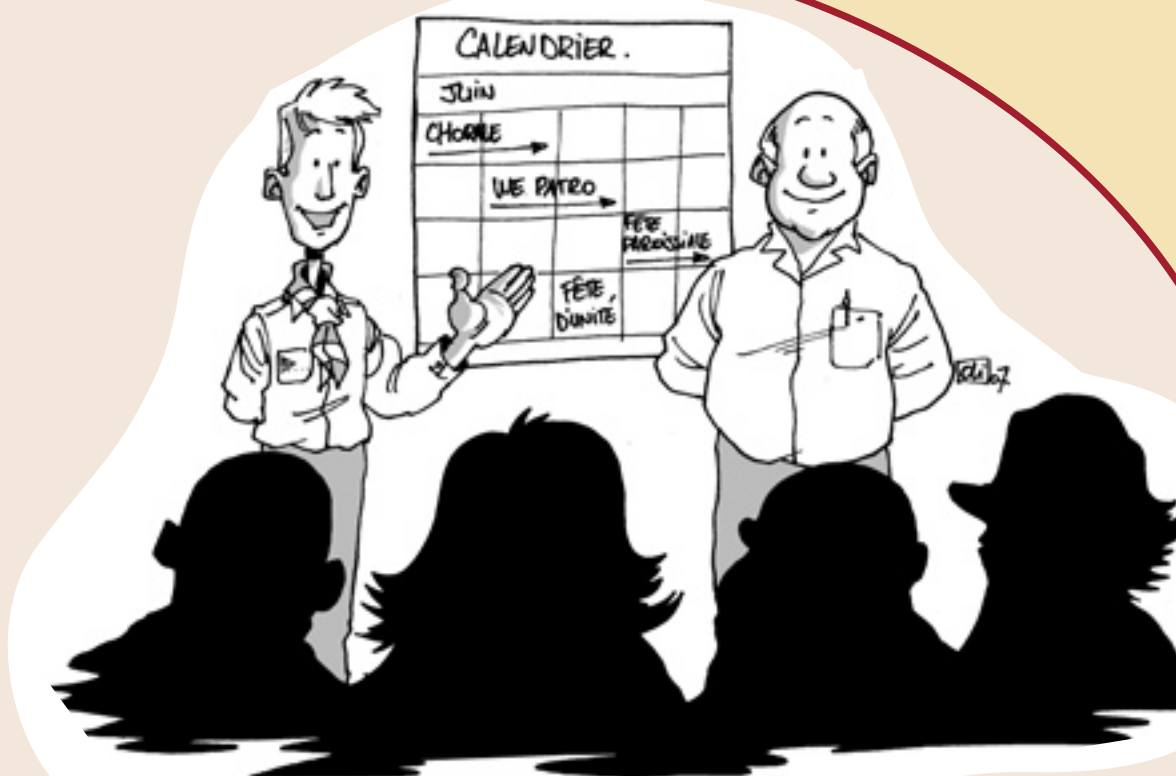
- ✓ Faire un état des lieux et établir un contrat de sous-location dont une copie sera transmise au propriétaire.
- ✓ Décider ensemble de qui s'occupe de la gestion de ces locations et à qui revient les bénéfices.
- ✓ S'accorder avec les sous-locataires sur les modalités pratiques et financières (clés, bonbonnes de gaz, sacs poubelles, eau, électricité...).



Agenda, quand tu nous tiens !

Pour partager les lieux de manière harmonieuse, il est utile de S'ORGANISER. Par exemple au moyen d'un calendrier commun consultable par tous à tout moment. Définissons ensemble qui est responsable de la mise à jour du calendrier et quelles sont les occasions d'en discuter (réunion hebdomadaire, procédure de réservation...).

- ✓ Présenter l'agenda des activités et de l'occupation des locaux dans son journal ou sur son site internet.
- ✓ Créer un calendrier commun : tableau d'affichage, panneaux...
- ✓ Décider de périodes d'occupation dédiées à l'un ou l'autre groupe (période de Noël, période des camps d'été...).



On s'invite !



Se connaître et s'entraider c'est bien... Vivre des activités et RÉALISER DES PROJETS ENSEMBLE c'est mieux ! Proposer à ses membres de prendre part à une activité du partenaire c'est créer des liens entre les groupes.

- ✓ S'investir ensemble dans les campagnes de soutien: Opération Arc-en-Ciel, Opération 11.11.11, Télévie, Cap 48...
- ✓ Inviter à une activité « typique »: réunion de rentrée, cérémonie des promesses au camp, messe de minuit à Noël, souper annuel, fête paroissiale, marche aux flambeaux...
- ✓ Mettre en place une boîte à idées, à suggestions pour créer des activités communes.

Home sweet home...

Se préoccuper de L'ENVIRONNEMENT immédiat, c'est essentiel ! La personne responsable des activités veillera toujours à évaluer et à limiter les risques pour le groupe et l'impact pour les personnes extérieures. Pour que chacun se sente bien chez lui...

- ✓ Faire « le tour du propriétaire » afin de vérifier la sécurité des installations et des alentours ; en profiter pour se présenter aux voisins.
- ✓ Organiser une animation avec la police pour la sécurité des piétons aux abords des locaux en début et fin d'activité ou avec les pompiers pour une simulation d'évacuation en cas d'incendie.
- ✓ Équiper le local pour remédier à des situations problématiques (isolation acoustique, emplacement à poubelles fermé avec un cadenas...).



En pratique...

Qu'il s'agisse d'une location, d'un prêt gratuit ou encore d'une sous-location ponctuelle d'un local, on peut mettre tout ça par écrit au moyen d'un document qui garantit la bonne gestion du local par tous les intervenants. Rendez-vous sur www.cjc.be dans la rubrique « Selon nous > outils et publications » et téléchargez un CONTRAT-TYPE de prêt ou de location d'un local. Il vous sera alors facile de l'adapter en fonction de ses besoins.

Besoin de soutien ou de conseils ? N'hésite pas à faire appel aux responsables nationaux ou régionaux de ta fédération, au Service de la Pastorale des Jeunes ou encore au CJC.

